

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

● (1610)

Les auteurs d'une étude exceptionnelle du différend sur le bois d'oeuvre, Michael B. Percy et Christian Yoder, en sont venus à la conclusion suivante:

Il est évident que si une industrie canadienne augmente sa part du marché aux États-Unis, elle devra faire face à une énorme panoplie de mesures de protection.

Ils ont ajouté:

Les industries canadiennes savent pertinemment que si elles veulent maintenir leur accès aux consommateurs américains, elles ne doivent absolument pas dépasser une certaine part du marché, définie implicitement ou explicitement.

Madame la Présidente, ce principe était appliqué avant la négociation et la signature de l'entente commerciale et avant le projet de loi C-130, et il continuera à l'être après la mise vigueur du projet de loi C-130 et de l'entente commerciale. Nous savons tous à la Chambre qu'une industrie américaine en bute à la concurrence étrangère pense que tous ses concurrents sont injustes et déloyaux, même si leur seul avantage, c'est d'être plus efficaces. Cette thèse a été mise à l'épreuve par le passé et elle le sera à l'avenir.

La part du marché, je le prédis, continuera à être un problème pour les entreprises canadiennes désireuses d'écouler leurs produits aux États-Unis. En même temps, l'établissement du prix de nos ressources échappera dans bien des cas à notre contrôle. Si une province voulait, par exemple, limiter la production d'une ressource donnée afin d'en faire augmenter le prix à l'exportation, elle pourrait très bien faire face à une contestation judiciaire en vertu de l'accord que nous ratifions aujourd'hui. Ainsi, d'une part, notre accès aux marchés américains continuera d'être limité et d'être un problème pour beaucoup d'entreprises canadiennes, et d'autre part, l'accès des Américains à nos ressources au meilleur prix possible pour eux sera assuré. Dans ce cas, madame la Présidente, il n'est pas étonnant que, lorsqu'il était ministre de l'Énergie en 1979, l'actuel ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ait dit à Jack McArthur du *Star* de Toronto:

Le libre-échange avec les Américains en matière d'énergie, c'est comme proposer de changer de femme avec un célibataire.

Deuxièmement, même si le Canada en tirera peut-être un modeste gain économique après un certain temps, après un temps difficile peut-être, que penser des difficultés que subira presque certainement un grand nombre de travailleurs canadiens? Que penser de ces temps de bouleversement? J'ai demandé de quelle aide pourraient disposer les travailleurs déplacés pendant la période d'adaptation. J'ai essayé d'écouter très attentivement ce que disait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall). Elle a essayé de faire croire à la Chambre que les programmes existants d'adaptation de la main-d'oeuvre et de planification de l'emploi seront suffisants. Je ne suis pas d'accord avec elle et avec tous les députés ministériels, car j'en doute énormément.

Le gouvernement du Canada n'a pas lié cet accord commercial global à un programme global d'adaptation pour les entreprises qui en souffriront, pour les employés qui seront déplacés ou pour venir en aide aux localités où ils habitent.

Je tiens à vous dire, madame la Présidente, que je ne partage pas la foi totale du gouvernement actuel, ni celle du président Reagan ou de M^{me} Thatcher, dans la valeur intrinsèque du jeu sans restriction, sans entrave, des forces du marché libre. Il est bien sûr vrai que celles-ci créent une énorme richesse pour certains. Cela est indubitable, mais elles imposent en même temps une terrible pauvreté et de tragiques difficultés à d'autres, et nous pouvons nous attendre à en voir davantage au Canada à cause de cet accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Finalement, quel prix devra payer le Canada s'il adopte la politique de continentalisme qui figure implicitement dans le projet de loi C-130? Dans un message qu'il livrait au cours de la campagne électorale de 1911, sir Robert Borden affirmait:

Il nous faut décider si nous voulons que le canadianisme ou bien le continentalisme règne dans le nord de ce continent.

Ce message a valu la victoire à M. Borden cette année-là. Je vous renvoie de nouveau à l'analyse effectuée par M. Mitchell Sharp. Il nous a avoué qu'il était difficile d'évaluer avec précision les avantages économiques. Il a ajouté:

Il est tout aussi difficile de réfuter l'affirmation des gens qui prétendent qu'un accord commercial préférentiel et de portée générale conclu avec les États-Unis contribuerait, du moins dans une certaine mesure, à l'érosion de l'indépendance et de l'identité nationales des Canadiens.

W. L. Mackenzie King aurait déclaré en 1948:

J'étais persuadé que l'objectif à long terme des Américains était de contrôler le continent et qu'ils chercheraient à couvrir le Canada de leur égide.

En 1950, il notait dans son journal:

Plus je songe à toute cette affaire, plus je crois... que la politique étrangère des É.-U. vise au fond à placer le Canada dans le plus grand nombre de situations possibles où il aurait des contacts avec les Américains en vue à la longue d'annexer nos deux pays.

Malgré les belles paroles qu'a pu prononcer M^{me} Thatcher à la Chambre afin de nous convaincre que notre identité nationale n'est pas menacée par des accords commerciaux de portée générale, je crains qu'une nation aussi grande, aussi puissante, aussi riche et aussi influente que les États-Unis d'Amérique puisse facilement nous engloutir si nous ne réagissons pas. Je crois que le projet de loi C-130 et cet accord de libre-échange pourraient leur faciliter la tâche.

Je connais dans ma circonscription un vieil Indien qui vit le long de la côte de la baie James. Je le compte parmi les hommes les plus sages qu'il m'ait été donné de rencontrer. Voici, en conclusion, ce qu'il me faisait récemment remarquer au cours d'une discussion sur l'accord de libre-échange négocié avec les États-Unis.

Il faut se méfier quand une petite nation signe un traité avec un plus grand et un plus fort—voyez le sort qui nous a été réservé.